



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppressions de postes à l'assurance maladie

Question écrite n° 9528

Texte de la question

M. Laurent Jacobelli interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la convention qui vient d'être validée entre l'Assurance maladie et l'État. Celle-ci prévoit notamment 1 700 suppressions de postes en trois ans soit près de 2 % des effectifs. Même s'il existe une « clause de revoyure » - fixée au premier semestre 2025 - et que les suppressions seront progressives, elles suscitent l'inquiétude chez certains malades et de nombreuses mutuelles. C'est pourquoi M. le député demande à M. le ministre comment il compte s'assurer que les délais de traitement et donc des remboursements n'augmenteront pas. Aussi, il souhaite savoir quels sont les seuils minimaux qui ont été fixés concernant les « gains de productivité » qui conditionneront le nombre de départs et s'il envisage de mobiliser l'intelligence artificielle pour remplacer une partie des agents.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Jacobelli](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9528

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6051

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)